

PRÉVENTION DES RISQUES

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale
de la prévention des risques*

Arrêté du 4 février 2016 portant désignation, modification du ressort territorial et cessation de fonction d'inspecteurs de l'environnement, disposant des attributions relatives à l'eau et à la nature tant qu'elles concernent les ouvrages hydrauliques

NOR : DEVP1602502A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 172-1, R. 172-1, R. 172-2, R. 172-4, R. 172-5 et R. 214-1;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement;

Vu la décision du 21 janvier 2016 portant délégation de signature (direction générale de la prévention des risques),

Arrête :

Article 1^{er}

Les agents dont la liste suit sont désignés inspecteurs de l'environnement avec les attributions relatives à l'eau et à la nature en tant qu'elles concernent les ouvrages hydrauliques*, dans les zones géographiques précisées :

PRÉNOM, NOM	SERVICE D'AFFECTATION	ZONE DE COMMISSIONNEMENT
Karine BIZARD	DREAL Bretagne	Bretagne
Cyrille CAFFIN	DREAL Nord-Pas-de-Calais - Picardie	Nord-Pas-de-Calais - Picardie
Soizick GUERN	DREAL Bourgogne - Franche-Comté	Bourgogne - Franche-Comté
Alix LARVIDO	DREAL Bourgogne - Franche-Comté	Bourgogne - Franche-Comté
Olivier ORHANT	DREAL Bretagne	Bretagne

* Les attributions relatives à l'eau et à la nature en tant qu'elles concernent les ouvrages hydrauliques donnent compétence pour rechercher et constater les infractions mentionnées aux titres VI et VII du livre I^{er}, au titre I^{er} du livre II, à la section 2 du chapitre II du titre III du livre IV du code de l'environnement, et à l'article R. 635-8 du code pénal, à condition que ces infractions soient liées à la sécurité, la gestion, l'exploitation, l'entretien, la modification, la neutralisation ou la surveillance d'ouvrages hydrauliques tels que définis aux rubriques 3.2.5.0 ou 3.2.6.0 de l'article R. 214-1 du code de l'environnement.

Article 2

Les agents dont la liste suit, qui sont inspecteurs de l'environnement avec les attributions relatives à l'eau et à la nature en tant qu'elles concernent les ouvrages hydrauliques, voient leur zone géographique de commissionnement modifiée comme suit :

PRÉNOM, NOM	SERVICE D'AFFECTATION	ANCIENNE ZONE de commissionnement	NOUVELLE ZONE de commissionnement
Yannis ACCABAT	DREAL Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées	Languedoc-Roussillon	Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées
Jérôme BARBIER	DREAL Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine	Champagne-Ardenne	Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine
Jean-Luc BARRIER	DREAL Auvergne - Rhône-Alpes	Auvergne	Auvergne - Rhône-Alpes
Marion CENTOFANTI	DREAL Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes	Limousin	Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes
Frédéric COIGNAC	DREAL Bourgogne - Franche-Comté	Franche-Comté	Bourgogne - Franche-Comté
Chloé DEQUEKER	DREAL Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes	Aquitaine	Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes
Hélène DUMAS	DREAL Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine	Lorraine	Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine
Marc GILLIER	DREAL Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées	Languedoc-Roussillon	Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées
Joelle GORON	DREAL Auvergne - Rhône-Alpes	Auvergne	Auvergne - Rhône-Alpes
Erwan LE BARBU	DREAL Bourgogne - Franche-Comté	Franche-Comté	Bourgogne - Franche-Comté
Lise PANTIGNY	DREAL Nord-Pas-de-Calais - Picardie	Nord-Pas-de-Calais	Nord-Pas-de-Calais - Picardie
Jacques PLOYART	DREAL Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine	Champagne-Ardenne	Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine
Elisabeth PRIMAUT	DREAL Normandie	Haute-Normandie	Normandie
Thibaut RICHARD	DREAL Bourgogne - Franche-Comté	Bourgogne	Bourgogne - Franche-Comté
Jean-François RICOU	DREAL Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine	Champagne-Ardenne	Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine
Fabienne ROUSSET	DREAL Bourgogne - Franche-Comté	Bourgogne	Bourgogne - Franche-Comté
Anne SABATIER	DREAL Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes	Aquitaine	Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes
Thierry SAEZ	DREAL Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes	Aquitaine	Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes
Thierry TETU	DREAL Nord-Pas-de-Calais - Picardie	Nord-Pas-de-Calais	Nord-Pas-de-Calais - Picardie

Article 3

Le commissionnement, en tant qu'inspecteur de l'environnement avec les attributions relatives à l'eau et à la nature en tant qu'elles concernent les ouvrages hydrauliques, des agents dont la liste suit est abrogé :

PRÉNOM, NOM	SERVICE D'AFFECTATION	ZONE de commissionnement	À COMPTER DU
Christophe GRENON	DREAL Haute-Normandie	Haute-Normandie	31 décembre 2015

Article 4

La présente décision peut être contestée devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa parution. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux.

Article 5

La directrice générale de la prévention des risques est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 4 février 2016.

Pour la ministre et par délégation :
*Le chef du service des risques naturels
et hydrauliques,*
M. JACQUET